

Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à cette séance de l'Assemblée départementale, dernière avant la trêve estivale. Il se peut qu'au vue de la situation actuelle, nous puissions mettre une séance supplémentaire, je vous préviendrai.

Une séance qui se situe dans un contexte, national et international, particulièrement tourmenté.

La guerre dure et s'intensifie aux frontières de l'Europe, avec son cortège de dégâts, de douleurs et de victimes attestant que la barbarie est de retour.

Les conséquences géopolitiques et économiques sont considérables. Les cours des matières premières flambent, les prix des céréales s'envolent et les pénuries affectent tous les secteurs de l'économie, comme presque tous les rayons des supermarchés et des commerces.

Les prix des carburants sont repassés au-dessus des 2 € le litre, malgré les 18 centimes d'aides d'Etat.

L'inflation est de retour – les économistes les plus raisonnables nous disent au moins pour 2 ans – et elle ne cesse de s'accroître : + 5,4 % sur les 12 derniers mois selon l'INSEE, alors qu'elle dépasse déjà les 10 % chez plusieurs de nos voisins à l'instar de l'Italie.

C'est bien parce que nous ne sommes pas des élus hors sol que nous avons pleinement conscience de ces réalités. Nous les vivons au quotidien.

Comme tous les Français, nous attendons les mesures nationales en faveur du pouvoir d'achat, qui doivent être contenues dans un projet de loi du même nom.

Il y a urgence. Et je forme le vœu que la nouvelle donne parlementaire ne vienne pas contrarier aussi bien leur portée que leur mise en application rapide.

Seul le prononcé fait foi

Dans les responsabilités qui sont les nôtres, nous ferons tout ce qu'il nous sera possible de faire pour répondre aux besoins essentiels des habitants du Doubs - et en particulier des plus fragiles d'entre eux – ainsi qu'aux attentes légitimes des agents de la collectivité départementale.

Je veux bien sûr parler du Ségur, mais pas seulement. J'observe d'ailleurs que c'est désormais Avenue de Ségur que la Première Ministre devrait s'installer tant les besoins ont aujourd'hui dépassé le seul périmètre de la Santé.

Au sujet des rémunérations, je voudrais rappeler deux points essentiels :

- Le premier, c'est que nous n'avons pas attendu le Gouvernement pour prendre une initiative puisque le 13 décembre dernier, l'Assemblée départementale a voté les crédits nécessaires à l'octroi d'une prime mensuelle de 100 € nets pour les « oubliés » du Ségur que sont les agents des établissements sociaux et médico-sociaux du secteur de la protection de l'enfance et du handicap.

La mise en œuvre de cette prime rencontre des difficultés dans certains établissements, en raison de la complexité de l'organisation juridico-administrative – il faut bien le dire ! – et de l'iniquité qui en découle. Mais ça avance favorablement.

- Le second point concerne l'application de la revalorisation salariale visée par l'accord Ségur au profit de certains personnels des métiers de l'accompagnement du social et du médico-social, relevant de la fonction publique territoriale.

Le décret du 28 avril 2022, qui permet d'instituer cette prime, laisse place à une marge d'interprétation importante quant aux agents susceptibles d'en bénéficier, ce qui ne manquerait pas de créer des insatisfactions au sein du personnel.

La majorité des départements, comme nous, relèvent des incohérences de la mesure et l'Assemblée des départements de France est sur le point d'engager des discussions avec la Direction Générale des Collectivités Locales et le nouveau Ministre de la fonction publique. Je me rendrai personnellement à Paris mercredi ou nous avons une réunion avec les autres présidents de départements pour travailler sur le sujet.

Seul le prononcé fait foi

Les services du Département sont mobilisés sur ce sujet et un groupe de travail se réunira le 4 juillet prochain avec les représentants des trois organisations syndicales.

Je tiens à dire ici que nous voulons traiter ces questions dans leur globalité avec le souci premier de l'équité.

La gestion prudente et responsable qui est la nôtre, nous permettra de prendre les décisions appropriées, que nous traduirons dans la deuxième Décision Modificative pour 2022.

Malgré les nombreuses incertitudes qui planent dans tous les domaines, et notamment sur les finances locales – quelles recettes aurons-nous demain ? Quelles ponctions devons-nous subir ? – eh bien, la majorité départementale est toute entière à la tâche.

En témoigne l'ordre du jour de notre Assemblée, pour le moins chargé, qui illustre parfaitement la vocation du Département dans sa triple mission :

- Celle des solidarités humaines,
- Celle du développement humain et de l'éducation,
- Et celle de la dynamique territoriale,

En premier lieu, force est de constater que nous ne pouvons mener des politiques fortes, pertinentes, au plus près des besoins des habitants du département que parce que nous avons une gestion saine de nos finances.

C'est la condition sine qua non de notre action.

Notre rigueur dans la gestion, comme notre souci de nous adapter en permanence et d'avoir les anticipations nécessaires, se traduisent, en particulier, dans le compte administratif 2021 et dans la décision modificative n° 1 de 2022 que nous présentera, tout à l'heure, notre collègue Olivier BILLOT, Vice-Président chargé des finances.

Il est commun de dire que l'argent, c'est le nerf de la guerre. Encore faut-il savoir dans quel but.

Et ce but, c'est l'ambition que porte notre majorité.

Seul le prononcé fait foi

Au titre des solidarités humaines qui, je le rappelle, représentent les 2/3 de notre budget et sont au cœur de nos missions, nous avons pris l'engagement de mener une action résolue en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Aussi, il nous revient aujourd'hui de délibérer sur la feuille de route stratégique et opérationnelle de la Convention pluriannuelle relative aux relations entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et le Conseil départemental du Doubs.

Figurent dans cette feuille de route les principaux enjeux du mandat que sont en particulier l'amélioration de l'accueil et de l'orientation des personnes âgées et handicapées sur l'ensemble du territoire, la priorité donnée au maintien à domicile et la modernisation de l'offre dédiée aux personnes, avec notamment des outils innovants.

Le contenu précis et détaillé nous sera présenté par Denis LEROUX, Vice-Président en charge de l'autonomie, qui porte cette politique avec enthousiasme et détermination comme il porte celle, tout aussi ambitieuse et innovante, de développement de l'habitat inclusif.

L'habitat inclusif, voilà une belle politique qui, en privilégiant le parcours de vie des personnes, fait honneur à notre Département.

Je parle sciemment de parcours de vie car cela permet de saisir à quel point nous nous adaptons aux besoins des personnes âgées et handicapées et nous faisons du cousu mains.

Structure à taille humaine d'une dizaine d'habitants maximum, l'habitat inclusif en est la parfaite illustration. C'est un sas pour des personnes âgées ou handicapées, qui ne peuvent plus rester à domicile, car bien souvent seules, et ne sont pas pour autant dépendantes.

Le premier mérite de cette formule, c'est, sans conteste, de briser l'isolement des personnes en combinant une dimension individuelle – un espace d'intimité – et des espaces collectifs permettant la mise en place d'un projet de vie social et partagé.

Suite à la délibération que nous avons adoptée le 14 décembre dernier, et à la signature 15 jours plus tard d'un accord tripartite avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et l'Etat, nous avons lancé un premier appel à candidatures qui a été un vrai succès, au regard du nombre de projets déposés (46) et du nombre d'aides à la vie partagée (AVP) demandées (483) pour 100 au départ.

Seul le prononcé fait foi

La Conférence des financeurs de l'habitat inclusif pour les personnes âgées et les personnes handicapées a rendu un avis au terme duquel il est proposé de retenir 26 projets, représentant 217 Aides à la Vie Partagée dont 69 seront dédiées aux personnes handicapées, sachant que cette aide est estimée à 7 500 euros par an et par habitant.

Cela étant, nous sommes déjà bien au-delà de l'objectif initial qui prévoyait la mise en œuvre d'une dizaine de projets d'habitat inclusif pour un total de 100 aides à la vie partagée.

Donc il nous faudra poursuivre, mais je crois que c'est en bonne voie.

Ce qui nous amène aujourd'hui à réviser à la hausse le nombre de projets soutenus et le montant global du financement dédié aux aides à la vie partagée correspondantes.

Deuxième axe de notre politique départementale : le développement humain et l'éducation.

Il s'agit d'un axe fort et déterminant pour l'avenir de notre territoire, comme de notre pays.

N'en doutons pas, mes chers collègues, l'éducation et la formation, l'amélioration des compétences de tous et de chacun, constituent la mère des batailles.

Aucune grande nation ne peut espérer défendre ses chances et garantir un niveau et une qualité de vie à chacun si l'intelligence de ses citoyens n'est pas mobilisée, la matière grise étant devenue le carburant de l'innovation et de la créativité.

Le taux d'emploi constitue un excellent indicateur de l'efficacité des politiques d'éducation, de formation, d'amélioration des connaissances et d'innovation : il est de 90 % en Allemagne contre 78 % en France pour la population des 20-64 ans.

Ce qui fait la différence avec nos voisins allemands, c'est ce que l'on appelle la « compétitivité non-coûts », c'est-à-dire le niveau de compétences de la population active.

La bataille des compétences est un prérequis absolu. C'est d'abord une bataille pour les jeunes générations, l'enjeu central de ce quinquennat et de la nouvelle législature qui s'ouvre.

Seul le prononcé fait foi

C'est dans cet esprit que le Département va s'engager dans le dispositif « Territoires Numériques Educatifs » (TNE) pour une durée de 3 ans (2022 – 2024).

A cet effet, une convention sera signée avec le Rectorat et la Banque des territoires, à la mi-juillet, en présence du Secrétaire Général pour l'Investissement.

Favoriser une accélération des usages du numérique au service de la réussite des élèves, c'est bien un investissement d'avenir.

Pour ce faire, l'Etat va mobiliser une enveloppe financière d'un montant de 7,26 M€ sur le territoire du Doubs et le Département va assurer, pour son compte, la gestion de l'enveloppe de 3,5 M€ destinée à soutenir, à hauteur de 70 %, l'équipement numérique des écoles primaires et des collèges.

Signe de notre volontarisme en la matière, le Département va contribuer à ce dispositif pour un montant estimé à 486 000 €, ce qui permettra aux porteurs de projets issus du bloc communal de bénéficier d'une aide globale de 80 %.

L'avenir se prépare dès aujourd'hui et c'est ce que nous faisons. Notamment avec le projet 2022 – 2025 d'accélération de la transition climatique de la station de Métabief Mont d'Or et du site de sauts à skis de Chaux-Neuve.

Nous améliorons sans cesse les conditions de vie de nos concitoyens. En développant, notamment, une politique cyclable – dont Florence ROGEBOSZ, Vice-Présidente en charge des mobilités et des infrastructures nous fera le bilan – politique qui concilie les préoccupations environnementales et le bien-être individuel.

Il est commun de parler d'un esprit sain dans un corps sain. Mais nous pouvons y ajouter : dans un environnement préservé !

Favoriser la pratique d'une activité physique quotidienne – unanimement recommandée par le corps médical ! – c'est aussi ce que nous faisons avec le déploiement, auprès des agents de la collectivité, des Vélos à Assistance Electrique.

Seul le prononcé fait foi

Nous pouvons être fiers de ce que nous faisons pour agir sur la vie quotidienne des habitants du Doubs : préserver et améliorer, chaque fois que c'est possible, le cadre de vie ; adoucir l'environnement dans les quartiers urbanisés ; permettre à nos communes rurales de rester ces écrins d'authenticité et de demeurer les poumons de notre département.

C'est tout le sens de la politique des contrats P@C, qui est la véritable marque de fabrique de notre majorité départementale.

Une politique qui a largement fait ses preuves sur la période 2018 – 2021 et qui va être poursuivie et amplifiée, pour la période 2022 – 2028, par les décisions que nous avons prises lors de l'Assemblée départementale du 28 mars dernier.

Nous en avons arrêté les principes et les modalités et il nous appartient aujourd'hui de nous prononcer sur le contrat P@C type pour la période à venir, tel que va nous l'exposer Philippe ALPY, Vice-Président en charge du développement territorial, de l'attractivité et des affaires européennes et transfrontalières.

Un beau sujet qu'il aura à cœur de nous présenter, mais nous aurons aussi à présenter d'autres projets dans les thématiques qui sont les siennes dans les mois à venir.

Œuvrer pour garantir le dynamisme et l'attractivité des territoires du Doubs, telle est notre ambition !

Et les moyens sont largement à la hauteur puisque 75 M€ seront consacrés, stricto sensus, à la contractualisation avec les 18 territoires du Doubs. Auxquels il faut ajouter 2 M€ pour le dispositif d' « Assistance à maîtrise d'ouvrage » et 15 M€ pour le soutien aux projets d'envergure supra-communautaire ou départementale.

Un total de 92 M€ d'ici 2028 pour une belle – une très belle – politique départementale ! et nous avons commencé la semaine dernière à rencontrer, avec les conseillers départementaux, les communautés de communes pour définir les projets à venir sur le nouveau dispositif.

Je parlais de l'attractivité de notre territoire. C'est notamment la fonction du Comité Départemental du Tourisme dont Béatrix LOIZON, Vice-Présidente en charge de la gestion et

Seul le prononcé fait foi

de la préservation du patrimoine naturel, de la transition climatique et du tourisme, nous présentera le rapport financier 2021.

Enfin, je voudrais, en votre nom à tous, remercier chaleureusement Gaëtan FLAVIGNY, Directeur Général Adjoint Ressources, DGS par intérim ces derniers mois, qui nous quitte pour de nouveaux horizons – puisqu’il va poser ses valises au Havre – et ce après 7 années passées dans notre collectivité.

Je te remercie, Cher Gaëtan, pour ce tout ce que nous avons fait ensemble au service du Doubs et de ses habitants.

Nous te souhaitons sincèrement, ainsi qu’à ton épouse et tes enfants, le meilleur pour cette nouvelle vie qui commence. Nous avons eu de nombreux échanges, des bonheurs, des difficultés et tu as toujours été au rendez-vous.

Un départ annonce forcément une arrivée. Et j’ai le plaisir de vous annoncer que M. Emmanuel FAIVRE prendra ses fonctions de Directeur Général des Services du Département du Doubs à compter du 11 juillet prochain.

Une nouvelle page de la vie de notre collectivité s’ouvre ainsi et il nous reviendra d’en écrire les lignes, porteuses de notre ambition.

En guise de conclusion – provisoire – nous avons une séance chargée avec de beaux dossiers qui traduisent l’engagement et la volonté de notre majorité de répondre, le plus précisément, le plus finement possible, aux besoins des habitants du Doubs.

La politique, c’est l’art de rendre possible ce qui est souhaitable.

C’est exactement ce que nous faisons !